



Ville de L'Île-Perrot  
110, boulevard Perrot  
L'Île-Perrot (Québec)  
J7V 3G1

## ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ ACCORD DE DPA DU PAYEUR

### Titulaire(s) et coordonnées du compte

|   |                     |               |  |
|---|---------------------|---------------|--|
| Nom et prénom du (des) titulaire(s)                     |                     |               | N° de téléphone                          |
| Adresse (rue, ville, province)                          |                     |               | Code postal                              |
| Nom de l'institution financière où est détenu le compte | N° de l'institution | N° de transit | N° de compte (avec chiffre vérificateur) |

### Organisme bénéficiaire – Information de contact

|  |  |                                     |
|--|--|-------------------------------------|
| Nom de l'organisme<br>Ville de L'Île-Perrot                                    | A/S ou courriel<br>Élaine Drouin ou edrouin@ile-perrot.qc.ca |                                     |
| Adresse (rue, ville, province)<br>110 boulevard Perrot, L'Île-Perrot, (Québec) | Code postal<br>J7V 3G1                                       | Téléphone<br>514 453-1751 poste 221 |

### Autorisation de retrait

Je, soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par son ou ses représentant[s] dûment autorisé[s]), autorise la Ville de L'Île-Perrot à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, à la fréquence suivante :

**25 février, 25 mars, 25 avril, 25 mai, 25 juin, 25 juillet, 25 août, 25 septembre, 25 octobre, 25 novembre**

Chaque montant correspondra à un montant fixe, lequel sera communiqué par écrit, par la Ville de L'Île-Perrot, quant au montant à débiter par date de prélèvement, au moins dix (10) jours avant la date d'échéance du premier prélèvement, et cet avis doit être donné chaque fois qu'il y a un changement de montant. Veuillez prendre note que les intérêts calculés sur le solde du versement échu est inclus dans le montant de chaque prélèvement.

Pour le service suivant : paiement par débit préautorisé des comptes de taxes municipales de la Ville de L'Île-Perrot pour les matricules suivants :

-----0- ----- adresse de la propriété : \_\_\_\_\_  
-----0- ----- adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

le tout constituant un DPA  personnel/particulier  d'entreprise

#### Renonciation :

- Je renonce à recevoir l'avis écrit de 10 jours mentionné ci-dessus.  
 J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.

#### Changement ou annulation :

J'informerai la Ville de L'Île-Perrot, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes.

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 20 jours (maximum de 30 jours civils). Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation.

Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à la Ville de L'Île-Perrot équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus.

### Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA **personnel** et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA **d'entreprise**, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira.

Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre l'organisme et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

### Consentement à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

### Signature du ou des titulaires

|   |                                 |                               |
|---|---------------------------------|-------------------------------|
| _____<br>Signature du titulaire du compte   | _____<br>Nom en lettres moulées | _____<br>Date<br>(jj/mm/aaaa) |
| _____<br>Signature du second titulaire<br>(s'il s'agit d'un pour lequel deux<br>signatures sont requises) | _____<br>Nom en lettres moulées | _____<br>Date<br>(jj/mm/aaaa) |

**IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser la Ville de L'Île-Perrot.**